



REGLEMENT DEPARTEMENTAL

2022 – 2023

COMPETITIONS PAR EQUIPES SENIORS ET SENIORS+



Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE – ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

RESPONSABLES des COMPETITIONS

LES INTERCLUBS PAR EQUIPES			
Compétitions	Contact	Téléphone	E-mail
INTERCLUBS SENIORS Messieurs	Hélène MOREAU	06 10 83 80 14	competitions.gard@fft.fr
INTERCLUBS SENIORS Dames	Sébastien CHAUFFARD	07 88 98 01 31	competitions.gard@fft.fr
COUPE + 40 ANS	Messieurs	Hélène MOREAU	competitions.gard@fft.fr
	Dames	Sébastien CHAUFFARD	competitions.gard@fft.fr
COUPE BLEUE	Messieurs	Hélène MOREAU	competitions.gard@fft.fr
	Dames	Sébastien CHAUFFARD	competitions.gard@fft.fr
COMITE CUP	Sébastien CHAUFFARD	07 88 98 01 31	competitions.gard@fft.fr
SIXTIES	Sébastien CHAUFFARD	07 88 98 01 31	competitions.gard@fft.fr



IMPORTANT



TOUTES vos questions, demandes de reports et autres doivent être communiquées à l'adresse mail suivante : competitions.gard@fft.fr

Précisez le nom de votre club, compétition, division, poule.

Les responsables de compétitions restent joignables les WE dans la limite du possible, merci de **ne les solliciter qu'en cas de problème important et urgent** (demandes de reports exclues!) après avoir consulté le JAE de la rencontre.

Ce règlement est commun à toutes les compétitions départementales.

Des dispositions particulières sont précisées en fin du document pour chaque compétition. Des règlements spécifiques aux inter-ligues sont édités avec des modalités spécifiques pour ces compétitions. Ce document sera envoyé aux capitaines des équipes, aux correspondants et aux présidents de clubs.

Ce règlement a pour objet d'assurer le bon déroulement de toutes les compétitions dans le respect de l'éthique sportive. Il a été élaboré à partir des règlements sportifs et des règlements des compétitions par équipes de la Fédération Française de Tennis (Statuts et règlements officiels – art. 80 à 174).

Le comité de Tennis du Gard organise ces compétitions dans le cadre des délégations qui lui sont attribuées par la FFT et la ligue Occitanie.

Ces compétitions sont réservées aux équipes des clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis ayant réglé leur cotisation statutaire pour la saison considérée et possédant des courts homologués.

Le comité de tennis du Gard organise tout au long de la saison des compétitions ; elles sont élaborées et gérées par des responsables de commissions et des responsables de compétitions.

La compétition comporte deux phases.

- ✓ La première se déroule par poules au sein d'un même niveau.
- ✓ La seconde par élimination directe lors d'un tableau final par niveau regroupant les équipes ayant fini en tête de leur poule respective.



IMPORTANT : Afin d'éviter tout retard dans l'élaboration de la phase finale et la réalisation de la compétition, une date butoir de compétition préliminaire sera donnée à laquelle le classement sera pris en compte. Tout match joué au-delà de cette date sera pris en compte pour le palmarès individuel du joueur, mais ne sera pas comptabilisé pour le classement de la compétition.

Les équipes doivent s'organiser pour jouer les rencontres dans les délais impartis par les organisateurs, même si cela contraint de jouer en dehors des dates de rattrapage.

Tout report de rencontre doit faire l'objet d'une information auprès du comité. A titre exceptionnel, pour le bon déroulement de la compétition, le comité prendra les dispositions indispensables pour terminer une épreuve dans les temps (en particulier des modifications de calendriers).

SOMMAIRE

1. **Liste des divisions** Page5
 2. **Format du championnat et calendrier** Page5
 3. **Les modalités d'engagement des équipes** Page5
 - a. Inscription
 - b. Composition des équipes et Liste type
 - c. Ententes des clubs
 4. **Règle de qualification des joueurs** Page6
 - a. Le Statut NvEQ (uniquement pour les interclubs séniors)
 - b. Délai de qualification
 - c. Participation
 - d. Changement de club
 5. **La rencontre** Page6
 - a. Jour des rencontres
 - b. Documents à présenter
 - c. Terrains et balles
 - d. Juge-arbitre/Club d'accueil
 - e. Ordre des parties et formats
 - f. Circulation/Intégration de joueurs dans les équipes d'un même club
 - g. Classement des joueurs
 - h. Le capitaine
 - i. Report ou interruption d'une rencontre
 - j. Forfait et disqualification
 - k. Recours à la commission départementale des conflits sportifs (CDCS)
 6. **Résultats des rencontres et classement** Page9
 - a. Saisie des résultats
 - b. Classement de la poule
 - c. Score forfaitaire
 - d. Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes
- Tableau des dispositions particulières compétitions senior et senior +** Page10

1. Liste des divisions

CHAMPIONNATS	MESSIEURS	DAMES
INTERCLUBS SENIORS	DH – D1 – D2 – D3 – D4 – Découverte	DH – D1 – D2 – D3 – Découverte
COUPE SENIORS + 40 ANS	DH – D1 – D2 – D3 – D4	DH – D1 – D2
COUPE BLEUE 3 ^{ème} série et 4 ^{ème} série	DIVISION UNIQUE	DIVISION UNIQUE
COMITE CUP	D1 – D2 – D3 – D4	
COUPE DES SIXTIES	DIVISION UNIQUE	DIVISION UNIQUE

Listes susceptibles d'être modifiées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

2. Format du championnat et calendrier

Les différentes divisions se déroulent sous forme de poules de 5, 6, 7 ou 8 équipes. Les grilles des rencontres sont définies selon les grilles fédérales, cependant des modifications peuvent intervenir en cas d'harmonisation des rencontres.

Les calendriers prévisionnels sont déterminés et distribués aux clubs avant le début de la saison sportive.

3. Les modalités d'engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite d'inscription et de saisie des joueurs constituant la liste type pour chaque compétition est détaillé dans le tableau ci-dessous comme les droits d'engagement par équipe. Le paiement du droit d'engagement se fait par prélèvement automatique. Toute modification après la date butoir, doit faire l'objet d'une demande auprès du comité qui statuera sur celle-ci.

EPREUVE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION	DROITS D'ENGAGEMENT
COUPE BLEUE	14/09/2022	45 €
COUPE + 40	14/09/2022	45 €
COMITE CUP	16/12/2022	45 €
INTERCLUBS SENIORS	19/02/2023	45 €
COUPE SIXTIES	12/03/2023	35 €

b) Composition des équipes et Liste Type

Le nombre de joueurs obligatoires constituant la liste type est déterminé par le nombre de simples à jouer.

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de la saisie de la fiche équipe.

- Interclubs séniors : Les clubs respectent la hiérarchie des classements des joueurs lorsqu'ils les inscrivent dans les équipes.
- Coupes : les listes types peuvent être constituées par affinité. La hiérarchie des équipes sera déterminée par le poids de l'équipe : somme des classements de la liste type.

En cas d'absence de liste type, dans les délais prévus au 3.a, l'inscription sera jugée nulle et non avenue.

c) Entente de club

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission compétente. Les ententes de club sont possibles dans certaines divisions. Le document d'entente est téléchargeable sur le site du comité.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ (uniquement pour les interclubs séniors)

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins
- 2 joueurs NvEQ lorsque la rencontre comprend 4 parties de simple ou plus

b) Délai de qualification

Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la journée à laquelle le joueur va prendre part. Si tel n'est pas le cas, le joueur ne pourra pas prendre part aux rencontres du championnat.

c) Participation

- Joueur non UE : un seul joueur Hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.
- Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.
- Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs de 1^{ère} série, 2^{ème} série et les joueurs de 3^{ème} série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue au plus tard le 20 octobre pour un enregistrement du changement de club le 31 octobre au plus tard. **Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la F.F.T.**

5. La rencontre

a) Jour des rencontres

CHAMPIONNATS	HORAIRES
INTERCLUBS SENIORS	Dimanche matin 9h
COUPE + 40 ANS	Samedi après-midi 13h30
COUPE BLEUE	Dimanche matin 9h00
COMITE CUP	Dimanche matin 9h00
COUPE DES SIXTIES	Vendredi

Les horaires sont modulables en accord entre capitaines et soumis au taux d'occupation des courts. Les championnats sont harmonisés au mieux, cependant il arrive que des clubs inscrivent un nombre d'équipes trop important par rapport à leur capacité. Il sera donc demandé à ces clubs de tout mettre en œuvre pour recevoir les équipes visiteuses sur la journée prévue (quel que soit l'horaire) ou de trouver toute autre solution avec le club visiteur (avancer la rencontre, se déplacer...). Dans le cas où les équipes ne trouveraient pas de compromis, elles pourraient être disqualifiées par l'organisateur.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée »
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

c) Terrains et balles (terrain à adapter en fonction de la période du championnat)

Le club d'accueil met à disposition de la rencontre au minimum deux courts par rencontre et trois balles neuves pour chacun des matchs de simple. Ces mêmes balles pourront être réutilisées pour la ou les parties de double.

d) Juge-arbitre/Club d'accueil

Un juge-arbitre de qualification JAE1 minimum est obligatoire. En aucun cas le JAE ne peut être Capitaine. Ce dernier pourra être joueur y compris en division honneur des interclubs sur dérogation. Par dérogation, cette mesure pourra être autorisée en division Honneur Interclubs.

Exceptionnellement, si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre, et engagera sa responsabilité en cas de litige. (Ne concerne pas la division honneur des interclubs).

e) Ordre des parties et format

CHAMPIONNATS	Ordre des parties	FORMAT Simple	FORMAT Double
INTERCLUBS SENIORS	4 et 2 puis 3 et 1 puis double(s)	1	4
INTERCLUBS DECOUVERTES	3 et 2 puis 1 puis double	2	4
COUPE + 40 ANS	3 et 2 puis 1 puis double	2	4
COUPE BLEUE	3 et 2 puis 1 puis double	1	4
COMITE CUP	Simples 2 puis simples 1 puis 2 doubles mixtes	2	4
COUPE DES SIXTIES	1 et 2 puis double	2	4

f) Circulation/Intégration de joueurs dans les équipes d'un même club

➤ Interclubs :

En cas d'absence d'un joueur : les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent jouer dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste type (voir 3.b. composition des équipes et liste type) le jour de la rencontre.

Tout joueur qui fait partie de la liste type d'une équipe ou, qui joue deux fois avec une équipe, fait partie de cette équipe et ne pourra pas jouer de la saison pour une autre équipe du niveau inférieur. Pour les clubs engageant une ou plusieurs équipes en interclubs régional, un joueur brulé ou ayant effectué deux rencontres ou plus en régional ne pourra en aucun cas participer aux interclubs seniors départementaux.

Tout joueur qui fait partie de la liste type d'une équipe ou qui joue une fois avec une équipe fait partie de cette équipe et ne pourra pas jouer de la saison pour une autre équipe dans la même division.

➤ Coupes :

Aucune permutation possible. Tout joueur qui fait partie de la liste type d'une équipe ou qui joue une fois avec une équipe fait partie de cette équipe et ne pourra pas jouer de la saison pour une autre équipe de son club dans la même coupe. La liste type sera composée au maximum de 12 joueurs(-euses).

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel en cours d'année.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie.

La mention « compétition autorisée » n'est pas obligatoire sur sa licence si celui-ci n'est pas joueur.

ATTENTION : au sein d'une même coupe ou d'un même championnat, une personne ne peut être capitaine de plusieurs équipes.

i) Report ou interruption d'une rencontre

- La rencontre ne peut être **interrompue par le juge arbitre qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts** (pluie, obscurité, terrain impraticable...) Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.
- En cas d'interruption, le juge arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée : les capitaines et les joueurs doivent rester à disposition jusqu'à sa décision définitive. Si la rencontre est définitivement interrompue, le juge arbitre notifie l'heure de décision du report.
- Pour toute demande de report, **les clubs doivent fixer la rencontre au plus tard à la première date de report prévue par l'organisateur**. Si cela ne peut pas être le cas, les clubs doivent contacter l'organisateur qui statuera.
- En cas de rencontre interrompue, avant que la victoire n'ait été acquise par l'une des équipes en présence, la rencontre est à rejouer en totalité. La composition de l'équipe pourra être modifiée. Les parties jouées doivent faire l'objet d'une transmission de la feuille de match au responsable de la rencontre pour prise en compte des résultats individuels des joueurs par le service du classement. Si la victoire est acquise à une équipe au moment de l'arrêt, la rencontre ne sera pas rejouée et les points correspondants aux parties n'ayant pas pu se jouer ne seront pas attribués. La feuille de match devra être saisie sur la gestion sportive.
- Si une rencontre est interrompue par deux fois et non acquise, et/ou si une équipe s'est déplacée par deux fois sans pouvoir disputer la rencontre, le report s'effectuera chez l'équipe visiteuse dans la mesure de ses capacités d'accueil. La gestion des balles et du JAE reste à la charge de l'équipe qui devait initialement recevoir.

***En cas de report, les clubs doivent fixer la rencontre au plus tard à la
PREMIERE DATE DE REPORT PREVUE
par l'organisateur sur le calendrier.***

Si cela ne peut pas être le cas, les clubs doivent contacter l'organisateur qui statuera.

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve.

k) Recours à la Commission Départementale des Conflits Sportifs (CDCS)

Elle a pour mission de se prononcer sur les conflits sportifs et administratifs nés à l'occasion des rencontres de championnats départementaux par équipes.

Pour saisir la CDCS, vous devez envoyer un mail à competitions.gard@fft.fr en précisant vos nom, prénom votre qualification (Président, Capitaine, JAE...), en exposant clairement les faits et en joignant tout élément que vous jugerez utile (feuille de match par exemple).

Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de dix jours à compter du jour de la rencontre.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

- La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie (papier, numérique, photo, ...). Ce document sera utile en cas de litige.
- A l'issue de l'épreuve, le Juge-Arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans Ten'up. Elle doit être impérativement effectuée **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre. En cas de non saisie dans les délais, le club d'accueil pourra être disqualifié.

b) Classement de la poule

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre,
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul,
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre,
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée,
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait.

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, à la vue de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre).

- ❖ En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;
- ❖ Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

DISPOSITIONS PARTICULIERES COMPETITIONS SENIOR ET SENIOR +

Compétitions	Limite classement	Nbre joueurs	Age	Format simple	Format double	Ordre	Points	Match nul
Interclubs Séniors Honneur	Non	4	Séniors	1	4	4 et 2, puis 3 et 1, puis les 2 doubles	Simple : 1 Double : 1	Oui
Interclubs Séniors	Non	4	Séniors	1	4	4 et 2, puis 3 et 1, puis double	Simple : 1 Double : 1	Non
Interclubs Séniors Découverte	30/3	3	Séniors	2	4	3 et 2, puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Oui
Coupe Séniors +40 ans	Non	3	Né(e)s en 1983 et avant	2	4	3 et 2 puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Oui
Coupe bleue	4 ^{ème} série 3 ^{ème} série	3	Séniors (1 seul joueur entre 13 et 18 ans autorisé par rencontre)	1	4	3 et 2 puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 2	Non
Comité Cup	Non	4	Séniors	2	4	Simple 2 : D et M Simple 1 : D et M Puis 2 doubles mixtes	Simple : 1 Double : 1	Oui
Coupe Sixties	Non	3	Né(e)s en 1963 et avant	2	4	2 et 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Non
Inter-ligues : Convivialité	Non	3	Nés en 1968 et avant	2	4	3 et 2 puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Oui
Inter-ligues : Amitié	Non	3	Séniors	2	4	3 et 2 puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Oui
Inter-ligues : Printemps	Non	3	Séniors	1	4	3 et 2 puis 1 puis double	Simple : 1 Double : 1	Oui

Attention lors des phases finales :

- Afin de départager les équipes en Coupe +40, Convivialité, Amitié et Printemps le double rapporte 2 points.
- Afin de départager les équipes en Comité Cup en cas d'égalité : un double mixte supplémentaire (un seul super tie-break en 10 pts).
- Afin de départager les équipes Interclubs séniors division honneur en cas d'égalité : un double supplémentaire (un seul super tie-break en 10 pts).

Comité Départemental de Tennis du Gard – 1069, avenue Maréchal Juin – 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55 – comite.gard@fft.fr – www.comite.fft.fr/gard/

LIGUE OCCITANIE - ZONE MEDITERRANEE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS